DESCRIPTION DES VEHICULES FRUEHAUF

Date de rédaction : 28.10.99
16.12.02
17.02.06

N13-1

Semi-remorques à 2 essieux
DX33CW– DX33VW– DX33EW
DX37CW– DX37VW– DX37EW

Avertissement :
Cette semi-remorque ne peut être accouplée qu'à un tracteur routier disposant obligatoirement d'une prise électrique conforme à la norme ISO7638

0. GENERALITES

0.1 Constructeur : **FRUEHAUF SAS**
Siège Social : **24 à 28 avenue Jean Mermoz**
Usine : **89000 AUXERRE**

0.2

0.3 Marque : **FRUEHAUF**

0.4 Désignation commerciale : Sans

0.5 Catégorie internationale : O4

0.6 Genres : .Semi-remorque routière (S.R.E.M.)
.Semi-remorque pour transports combinés (S.R.T.C.)

0.7 Types : DX33CW – DX33VW – DX33EW
DX37CW – DX37VW – DX37EW
Variante : Sans
Versions : Empattement et monte en pneumatique :

Limites du rayon de roulement dynamique (mm)	Limites des empattements autorisés (à l'axe du train roulant)	Version	
		Monte simple (MS)	Monte jumelée (MJ)
454 ≤ Rdyn ≤ 470	4.600 ≤ E ≤ 6.500	01	11
	6.501 ≤ E ≤ 10.000	02	12
471 ≤ Rdyn ≤ 496	4.600 ≤ E ≤ 6.500	03	13
	6.501 ≤ E ≤ 10.000	04	14
497 ≤ Rdyn ≤ 520	4.600 ≤ E ≤ 6.500	05	15
	6.501 ≤ E ≤ 10.000	06	16
521 ≤ Rdyn ≤ 546	4.600 ≤ E ≤ 6.500	07	17
	6.501 ≤ E ≤ 10.000	08	18
547 ≤ Rdyn ≤ 558	4.600 ≤ E ≤ 6.500	09	/
	6.501 ≤ E ≤ 10.000	10	/

Repris dans le numéro d'identification

Systèmes de freinage :
E- électronique (EBS)
F- classique avec correcteur et ABS

Suspensions :
PNEUMATIQUE
A - Sans essieu relevable
B - Essieu 1 relevable (Indice de charge ≥ 166S ou 142J)
D - Essieu 1 relevable (160S ou 137J ≤ Indice de charge < 166S ou 142J)

Non repris dans le numéro d'identification

Type de frein :
K1- Disque SMB/KNORR type K1
H1- Disque SMB/HALDEX type H1

Catégorie : A - B

0.7.1 Décodage des TVV
0.7.1.1 Décodage du type :
D : Tandem
X : système de freinage ABS ou EBS
33/37 : masse en charge maximale admissible en service dans l'état (PTAC)
C / V / E : voir § 1.3.1
W : type de frein : SMB disque Ø 430 mm
0.7.1.2 Décodage variante : sans
0.7.1.3 Décodage version : voir 0.7

0.8 Puissance administrative : non applicable

1. CONSTITUTION GENERALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues :
2 essieux, 4 roues en monte simple ou 8 en monte jumelée.

1.2 Dimensions des pneumatiques
1.2.1 Dimensions courantes ou équivalentes : (Sous réserve de compatibilité avec les limites de charges en fonction des PTAC indiquées au § 11.8.2)

Version	01 – 02 11 – 12	03 – 04 13 – 14	05 – 06 15 – 16	07 – 08 17 – 18	09 – 10
MONTE SIMPLE	455/40R22.5	385/55R22.5	385/65R22.5	425/65R22.5	445/65R22.5
MONTE JUMELEE	275/70R22.5 315/60R22.5	10R22.5 275/80R22.5 305/70R22.5 315/70R22.5	11R22.5 12R22.5 295/80R22.5	13R22.5 315/80R22.5	/

1.2.2 Limites du rayon de roulement dynamique (en mm)

Version	01 – 02 11 – 12	03 – 04 13 – 14	05 – 06 15 – 16	07 – 08 17 – 18	09 – 10
Rayon Dynamique	454 ≤R≤ 470	471 ≤R≤ 496	497 ≤R≤ 520	521 ≤R≤ 546	547 ≤R≤ 558

1.2.3 Indice de charge mini des pneumatiques : Les limites de charges en fonction des PTAC sont indiquées au § 11.8.2
1.2.4 Code de vitesse mini : G

1.3 Constitution
1.3.1 **Type DX33CW**
Catégorie A : Châssis de forme droite ou surbaissée à longerons métalliques en construction soudée ou tôle pliée, entretoisés par traverses.
Types DX33CW et DX37CW
Catégorie B : Châssis de forme droite ou surbaissée à longerons métalliques doté d'un équipement de transport combiné, ou porte-conteneurs, ou caisses mobiles ou amovibles.
Type DX33VW
Catégorie A : Coque constituée par parois autoportantes assemblées entre elles. S'ils existent, les longerons métalliques du soubassement ne sont pas porteurs.
Types DX33VW et DX37VW
Catégorie B : Coque autoportante dotée d'un équipement de transport combiné.
Type DX33EW
Catégorie A ; Châssis à longerons télescopiques permettant une variation de l'empattement et/ou de la longueur utile de chargement.
Types DX33EW et DX37EW
Catégorie B : Châssis à longerons télescopiques doté d'un équipement de transport combiné, ou porte-conteneurs, ou caisses Mobiles ou amovibles.

2. MASSES ET DIMENSIONS :

Au sein de la notice, les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière

2.1 Masse en charge maxi admissible en service dans l'état (PTAC) : (voir tableau au § 11.8.2)
2.1.1 Types DX33CW – DX33VW – DX33EW: de 28000 kg à 33000 kg
2.1.2 Types DX37CW – DX37VW – DX37EW: de 33000 kg à 37000 kg

2.2 Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'état (PTRA) : non applicable

2.3 Masse en charge maxi admissible lorsque le véhicule circule sous le couvert de l'autorisation spéciale délivrée en application de l'article R433.1 du code de la route :
2.3.1 Masse en charge maxi admissible en service dans l'état (PTAC) : 37000 kg pour tous les types

2.4 Masse en charge techniquement admissible : 37000 kg pour tous les types (avec pneus indice de charge mini 166S ou 142J)

2.5 Charges maximales admissibles (kg) :

Types	DX33CW DX33VW DX33EW	DX37CW DX37VW DX37EW	Tous types	Tous types avec essieu(x) relevé(s)	
				n°1 Version B	n°1 Version D
PTAC (2)	33000	37000	Exceptionnel 37000 (voir § 2.3)	Charge maxi autorisée du véhicule	
				19125	16300
2.5.1 Sous essieu 1 (3)	10500	10500	10500	-	-
2.5.2 Sous essieu 2 (3)	10500	10500	10500	10500	9000
2.5.3				-	-
2.5.4					
2.5.5 Sous pivot (1)	14890	16690	16690	8625	7350

(1) Sous réserve de respect de la charge admissible sur la sellette d'attelage du véhicule tracteur
(2) Autres PTAC, voir tableau §11.8.2
(3) Sous réserve du respect de l'indice de charge des pneumatiques utilisés.

2.6 Voie avant : non applicable

2.7 Voie arrière :
2.7.1 Essieu 1 : de 1.900 m à 2.150 m
2.7.2 Essieu 2 : de 1.900 m à 2.150 m
2.7.3